

Séance du vendredi 19 avril 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

**LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS
ET DES COMPETENCES (GPEC) 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10;

Vu la délibération n° 19 C 0465 du Conseil en date du 28 juin 2019 relative à la métropolisation de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et évolution du partenariat entre la métropole européenne de Lille et les maisons de l'emploi;

Vu la délibération 21 C 0056 du Conseil métropolitain du 19 février 2021, adoptant le Projet Stratégique de Transformation Économique du Territoire (PSTET) ;

I. Exposé des motifs

La stratégie métropolitaine pour l'Emploi inscrite dans le cadre du PSTET s'appuie notamment sur un nouveau cadre d'intervention, sous la forme d'un appel à projets, qui fait l'objet de la présente délibération. Celui-ci doit contribuer à la transition économique, en renforçant l'ancrage des filières d'excellence dans la métropole. Cet appel à projet est complémentaire aux actions menées dans le cadre de la stratégie métropolitaine pour l'emploi auprès des publics les plus vulnérables. Pour la MEL, l'enjeu est de rendre plus lisible et plus efficace son rôle dans l'anticipation des compétences et des métiers.

L'appel à projets GPEC a donc pour objectif de développer et soutenir l'emploi au sein des filières d'excellence. En complément des dimensions portant sur le parcours immobilier et sur l'innovation, il constitue le volet RH du soutien de la MEL vers ces filières.

Six filières d'excellence sont couvertes par l'appel à projets :

- Santé
- Textile-matériaux
- Alimentaire
- Numérique
- Cybersécurité
- Climat

Certaines de ces filières sont bien implantées dans le territoire métropolitain mais sont confrontées à des situations de tension en matière de recrutement. D'autres



sont émergentes et il convient de les accompagner afin de favoriser leur développement.

La méthode de l'appel à projets favorise l'innovation et l'expérimentation dans les pratiques de GPEC. La MEL se positionne en forte complémentarité auprès de ses partenaires en charge du développement de l'offre de formation existante.

Les projets aborderont des sujets en lien avec le développement de l'emploi et viseront à favoriser l'insertion socioprofessionnelle de publics en difficulté sur le marché du travail.

Cet appel à projets est ouvert à la candidature de tous les acteurs de l'emploi : les Opérateurs de Compétences (OPCO), les associations, les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, les clusters d'entreprises et les maisons de l'emploi.

Trois appels à projets ont déjà été lancés et présentés au vote du Conseil métropolitain du 19 février 2021 (21 C 0057), du 25 février 2022 (22 C 0029) et du 14 avril 2023 (23 C 0102). Chaque appel à projets a retenu six à sept projets sur les différentes filières éligibles, à l'exception du digital/numérique. Les éléments de bilan des deux premiers appels à projets témoignent de réponses concrètes apportées aux problématiques identifiées comme les tensions de recrutement dans certaines filières et le retour à l'emploi du public vulnérable.

A titre d'illustration, l'action climat menée en 2023 par la Mission Emploi Lys Tourcoing a permis de sensibiliser 26 personnes aux nouveaux métiers de la filière climat (recyclage, mobilité douce) par la création de parcours découverte des métiers (ateliers et visites d'entreprises).

L'action menée par Alterama Formation dans la filière santé a permis le retour à l'emploi de 30 demandeurs d'emplois dans le métier d'agent d'entretien en établissements de soin, métier en tension de recrutement.

L'appel à projets est appréhendé dans une préoccupation d'amélioration continue qui le fera évoluer d'année en année. Cette perspective favorisera l'identification de nouveaux partenariats et l'expertise des filières.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Dév. Economique, Emploi, Recherche, Parcs d'activité, NTIC consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De soutenir l'appel à projets en faveur de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences ;
- 2) D'imputer les dépenses d'un montant de 270 000 € TTC aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement .

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mmes Barbara COEVET, Maryse MOREAUX et Isabelle POLLET ainsi que MM. Salim ACHIBA, Jean-Philippe ANDRIES, Pierre BEHARELLE, Sébastien BROGNIART, Régis CAUCHE, Michel COLIN, Matthieu CORBILLON, Martin DAVID-BROCHEN, Patrick DELEBARRE, Arnaud DESLANDES, Alain GONCE, Bernard HAESBROECK, David HEIREMANS, Henri LENFANT, Sébastien LEPRETRE, Christophe LIENART, Peter MAENHOUT, Frédéric MINARD, Yvon PETRONIN, Julien PILETTE, Michel PLOUY, Alain PLUSS, Eric SKYRONKA et Jean-Marie VUYLSTEKER n'ayant pas pris part au débat ni au vote.